

Condé-sur-Vire. Les élus, relais entre l'Agglo et les habitants



Les élus en pleine réunion du conseil municipal ont également été informés que des formations leur étaient proposées dans de nombreux domaines.

L'idée

Alors que le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) entre dans une nouvelle phase, et que l'un de ses objectifs est de limiter l'artificialisation des sols, Saint-Lô Agglo met en place une nouvelle Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur toutes les communes de l'agglomération pour les cinq années à venir. Par ce biais, les propriétaires peuvent réhabiliter l'habitat déjà existant pour créer des logements permettant l'accueil de nouveaux habitants.

« **Cette opération a pour objectif de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements** », explique le maire, Laurent Pien. Le budget global alloué à l'opération est de plus de 13 millions d'euros et permet aux propriétaires des aides possibles allant jusqu'à 80 % du montant des travaux.

« **Avec cette nouvelle OPAH, Saint-Lô Agglo poursuit son engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de vie de tous ses habitants, de l'attractivité de l'ensemble de son territoire, du soutien à l'activité des entreprises locales du bâtiment et de la réduction de l'impact écologique et économique des consommations énergétiques des logements.** » Le centre-ville de la commune est également concerné par une opération de revitalisation « **qui permet d'obtenir des aides supplémentaires (par exemple : prime de 5 000 € à l'acquisition d'un logement vacant)** ».

Le maire poursuit : « Les élus doivent faire connaître au plus grand nombre d'habitants cette opération. Un accompagnement personnalisé et une assistance technique et administrative gratuite sont également proposés aux propriétaires et ses conditions : les bénéficiaires sont les propriétaires occupants, sous conditions de ressources et les propriétaires bailleurs. Les logements doivent avoir plus de 15 ans et les travaux doivent être effectués par des professionnels. »

Contact : tél. 02 33 75 62 40 ou par courriel : contact@cdhat.fr